

COMMUNE DE VIRY
Compte-rendu du conseil municipal
Lundi 16 mars 2015

Convocation : 09 mars 2015

Présents : Mmes BALLANDRAS, COSTE / Mrs BERLAND, CHARDEAU, COMTE, DEBARNOT, DESCHAMPS, GATEAUD, TAUPIN, URCISSIN

Absents : Mme PORNON

Secrétaire de séance : Mme COSTE

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I- Vote du compte administratif 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2014 présenté par Monsieur le Maire comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	30 295,25			31 786,14	30 295,25	31 786,14
Op. de l'exercice	65 643,18	81 411,00	106 326,90	178 277,55	171 970,08	259 688,55
Totaux	95 938,43	81 411,00	106 326,90	210 063,69	202 265,33	291 474,69
Résultats de clôture	14 527,43			103 736,79		89 209,36
Restes à réaliser	15 992,05	11 379,00			15 992,05	11 379,00
Totaux cumulés	30 519,48	11 379,00			15 992,05	100588,36
RESULTAT DEFINITIFS	19 140,48			103 736,79		84 596,31

II- Vote Compte de Gestion 2014

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion 2014 du Receveur de la Trésorerie de Charolles qui est à l'identique du Compte Administratif de la commune.

III- Affectation du résultat d'exploitation 2014

Le Compte Administratif 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 103 736,79 euros que le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit :

- 19 140,48 euros à l'exécution du virement à la section d'investissement au compte 1068
- 84 596,31 euros au compte 002 à l'excédent reporté.

IV- Vote des 4 taxes 2015

Le Conseil Municipal décide de maintenir les 4 taxes aux mêmes taux pour l'année 2014, soit :

- . Taxe d'habitation : 13.47 %
- . Taxe sur le foncier bâti : 7.12 %
- . Taxe sur le foncier non bâti : 26.69 %
- . CFE: 18.62 %

V- Vote du budget 2015

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2015 de la Commune aux membres du Conseil Municipal. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à 250 195,31 € en section de fonctionnement et à 112 817,88 € en section investissement.

Après lecture du Budget, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

VI- Subvention PIIC 2015

Le Conseil Municipal souhaite procéder à la rénovation du pont Moulin Chauvot qui se dégrade jour après jour. Un devis a été établi pour un montant de 16 500 euros HT.

A cet effet, Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune est éligible au Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal au titre de l'année 2015 dirigé par le Conseil Général pour ces travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité de solliciter le PIIC 2015 à hauteur de 4 333 euros.

VII- Délibération participation école Martigny le Comte

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une proposition de convention lui a été adressée pour participer aux frais de scolarisation d'un enfant de la Commune de VIRY qui est inscrit à l'école de Martigny le Comte, pour l'année scolaire 2014/2015.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de verser la somme demandée pour la scolarisation de cet enfant, soit la somme de 160 euros (160 euros/enfant).

VIII- Délibération participation école Charolles

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune de Charolles lui demande une participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires de la Commune de Charolles, d'un montant de 460 € par élève, pour l'année scolaire 2013/2014.

Sept enfants (totalité de l'année scolaire) de VIRY ayant été scolarisés dans ces écoles de la Commune de Charolles, lors de l'année scolaire 2013-2014, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une participation de 3 220 € à Charolles.

IX- Fonds concours Communauté de Communes et Baron

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux concernant le pont de Trémolles sont pris en charge, en partie, par la Communauté de Communes du Charolais avec une participation de la commune sous forme de fonds de concours pour un montant de 30 000 euros.

Il informe également que la formation sur la nouvelle version du logiciel de la mairie a été prise en charge en totalité par la commune de Baron, suite à une erreur de facturation de JVS-MAIRISTEM. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer un fond de concours à la commune de Baron pour régulariser la situation, soit 549 euros.

X- Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à compter du 01 janvier 2015, les actes soumis au contrôle de légalité tels que les délibérations, les arrêtés, les actes budgétaires...doivent être dématérialisés et qu'il convient de signer une convention avec l'Etat. La convention signée en 2014 n'est plus utilisable, il convient d'en signer une nouvelle.

Informations et questions diverses

Le tour de garde pour les élections départementales est mise en place.

Des devis ont été demandés pour : - un radar pédagogique à installer sur la route départementale 33, en agglomération ;

- Un copieur pour la mairie (contrat de l'actuel arrivant à terme en avril) ;
- Des panneaux de signalisation pour les lieux-dits.

Le samedi 28 mars 2015, à 11 h 30 à la salle des fêtes, la municipalité invite les habitants de Viry à l'occasion des 100 ans de Mme PORNON Suzanne.